



Concours : CAPET interne

Section : Economie et Gestion

**Option : Communication, organisation
et gestion des ressources humaines**

Session 2018

**Rapport de jury présenté par : Anne GASNIER
Inspectrice générale de l'Éducation Nationale
Présidente de jury**

SOMMAIRE

CONCOURS CAPET INTERNE ET CAER	PAGES
Statistiques générales	3
Réglementation du concours et Bibliographie	4
Observations générales	5
Épreuve d'admissibilité : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)	6
Présentation de l'épreuve	7
Observations du jury	9
Conseils aux futurs candidats	13
Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème	15
Présentation de l'épreuve	15
Observations du jury	16
ANNEXE : Un exemple de sujet	22

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPET	CAER
Nombre de postes mis au concours	14	9
Candidats inscrits	308	86
Candidats présents (dossiers reçus)	121	46
Admissibilité		
Candidats admissibles	47	21
Moyenne des présents	8.50	9.21
Moyenne des admissibles	12.57	12.15
Admission		
Candidats présents	42	17
Moyenne des présents à l'épreuve	9.20	10.8
Moyenne des candidats admis	12.95	12.66
Note supérieure de l'épreuve d'admission		
Moyenne générale du dernier admis	11.33	10
Nombre de candidats admis	14	9

RÉGLEMENTATION DU CONCOURS

La réglementation du concours est consultable à partir du site web du ministère de l'Éducation nationale à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid51352/descriptif-des-epreuves-capet-interne-caer-capet-section-economie-gestion.html>

Par ailleurs, le portail des sites en ligne de « l'Économie Gestion » se trouve à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/ecogest/>

BIBLIOGRAPHIE

- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1-7-2013 – J.O. du 18-7-2013,
- Enseigner les sciences de gestion en STMG – Éditions CRDP Poitou Charentes 2014, Ouvrage collectif,
- Revue Économie et Management, Éditions CANOPE,
- Le Management – Éditions PUF Que sais-je ? 2012 Auteur Raymond Alain THIETART,
- Lexique de Gestion et de Management – Éditions Dunod 2016 Auteurs JPh DENIS, A Ch MARTINET, H. SILEM ,
- La Revue de Gestion des Ressources Humaines – Éditions ESKA.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours du CAPET-CAER interne comporte deux épreuves :

- l'épreuve d'admissibilité, affectée d'un coefficient 1, est une épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) qui prend appui sur un dossier établi par le candidat ;
- l'épreuve pratique d'admission, affectée d'un coefficient 2, repose sur l'exploitation pédagogique d'un thème par le candidat.

Pour la session 2018, 14 postes étaient ouverts au concours interne pour l'enseignement public (CAPET) et 9 postes au concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de l'enseignement technique pour l'enseignement privé (CAER-CAPET).

Il est à noter une différence significative entre le nombre d'inscrits au concours et le nombre de présents. Ainsi, seuls 39.2% des candidats ont remis leur dossier RAEP.

Les notes les plus faibles révèlent une défaillance au niveau des compétences incontournables du métier.

Épreuve d'admissibilité

Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

1- REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), dont l'authenticité doit être attestée, fait l'objet d'une double correction notée de 0 à 20.

Cette épreuve, qui exige un ancrage dans le champ disciplinaire de la spécialité « Communication, organisation et gestion des ressources humaines », nécessite une préparation rigoureuse et le respect du formalisme imposé.

Il est donc indispensable pour se préparer de lire les différents rapports de jury, outils qui permettent de s'approprier les conseils et recommandations, notamment : la nécessité de propositions pédagogiques réalistes et concrètes répondant aux attentes des différentes épreuves.

Le candidat doit démontrer ses capacités à analyser sa pratique pédagogique dans le contexte de la voie technologique en Économie et Gestion et dans l'option du concours.

Ainsi, le jury a porté un regard particulièrement attentif, lors de l'épreuve d'admissibilité, sur la maîtrise par le candidat des enjeux scientifiques et pédagogiques.

Le respect des règles en matière de présentation, d'orthographe, de syntaxe ainsi que les qualités de synthèse et de rédaction, pour la totalité du dossier, sont des éléments qui participent à l'évaluation. De la même manière, la maîtrise de la langue française, notamment l'orthographe et la grammaire, constitue une compétence incontournable du métier d'enseignant, comme le réaffirme le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, par la compétence « maîtriser la langue française à des fins de communication ».

2- PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

2.1- Le contenu du dossier RAEP

Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (**2 pages dactylographiées maximum**), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou dans tout autre domaine, notamment en formation continue des adultes. En effet, les candidats hors statut d'enseignant sont à même de réussir au concours en démontrant que leurs qualités, compétences et potentiel peuvent être mis au service de l'Éducation nationale.

Cette partie du dossier doit permettre au candidat de mettre en valeur ses compétences pédagogiques acquises au cours de son parcours professionnel.

Dans une seconde partie (**6 pages dactylographiées maximum**), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative. Elle doit être relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Par ailleurs, le candidat doit tenir compte, le cas échéant, de la diversité des élèves, et agir dans le cadre de sa responsabilité éducative et de l'éthique professionnelle.

S'agissant des candidats n'ayant jamais eu de classe en charge, ils doivent démontrer qu'ils connaissent les programmes et la filière correspondant au concours auquel ils se présentent.

Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Dans ce cadre, le candidat a le choix de présenter, soit, une situation qu'il maîtrise et qui lui a permis d'atteindre ses objectifs pédagogiques, soit, de témoigner d'une séance qui ne lui a pas permis d'atteindre les objectifs fixés mais qu'il aura analysé rétrospectivement pour définir des axes d'amélioration. Dans tous les cas, **une analyse réflexive sur ce qu'il a appris du métier d'enseignant est un attendu important et à ce titre, le candidat devra l'explicitier.**

Pour cela, **le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques** qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séances

d'enseignement au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux. Seront plus particulièrement précisés :

- les notions, contenus et compétences mentionnés par les programmes et référentiels,
- la mise en œuvre des choix didactiques et pédagogiques,
- la conception et la mise en œuvre des modalités d'évaluation,
- les transversalités envisageables entre les enseignements.

Peuvent également être abordées par le candidat, les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

2.2- La forme du dossier de RAEP

Chacune des deux parties doit être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm. Les marges doivent être ainsi présentées :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier, doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Pour en favoriser le traitement, le jury rappelle à nouveau aux candidats de fournir deux exemplaires reliés (et non agraphés) du dossier de RAEP comportant chacun la page de garde officielle.

2.3- Les critères d'appréciation du dossier de RAEP

Ils portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la structuration du propos ;
- la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

3- OBSERVATIONS DU JURY

Les résultats ont montré une hétérogénéité importante des dossiers des candidats, en particulier sur le fond. Les notes s'échelonnent de 2/20 à 16/20.

Le jury a apprécié la qualité de dossiers remarquables. Ces candidats ont su saisir l'opportunité de valoriser leurs acquis didactiques et pédagogiques dans une démarche réflexive et argumentée afin de témoigner de leurs compétences qui seront sollicitées tout au long de leur future vie professionnelle.

Le jury relève que sur l'ensemble des dossiers les conseils prodigués dans les précédents rapports sont entendus et appliqués par les candidats.

3.1-Sur la forme

Le jury note une amélioration de la qualité des dossiers (présentation générale), et une meilleure conformité aux exigences du concours (respect des trois parties : parcours professionnel, présentation de l'activité pédagogique et annexes). Les meilleurs dossiers se distinguent non seulement par la qualité de leur contenu, mais aussi par celle de leur présentation (sommaire, pagination), de la syntaxe et du style. Il faut souligner que le jury a particulièrement apprécié les dossiers faisant apparaître une structure claire.

Certains dossiers sont « trop denses », les candidats rédigent des blocs sans interligne et intertitre, ce qui peut nuire à la compréhension de ceux-ci. Effectuer un repérage des objectifs et des enjeux ainsi que proposer une réalisation concrète de l'activité serait judicieux.

Quelques dossiers présentent encore une expression de qualité insuffisante pour un futur enseignant : usage d'un vocabulaire non spécifique, des fautes d'orthographe notamment sur les supports élèves. De même, la forme étant au service du fond, un effort peut être consenti sur la mise en page (justification, utilisation immodérée du gras et du souligné, ponctuation, correction des fautes de frappe). La qualité des annexes (documents élèves comme professeurs) doit faire l'objet de soin.

Cette année encore, un petit nombre de candidats ne respectent pas le formalisme minimal requis pour cette épreuve de concours (absence de paragraphes notamment dans la présentation du parcours professionnel), ou présentent des dossiers mal construits (trop d'éléments mis en avant). Dans ces deux cas, ils sont pénalisés du fait d'une lecture et d'une compréhension des dossiers rendues difficiles par les insuffisances de structuration de la présentation et du propos.

Enfin, les dossiers comportent trop rarement des productions d'élèves permettant d'éclairer les travaux réalisés par le candidat.

« LES INCONTOURNABLES »

- Il convient de proscrire les exposés sans structure, ni plan, ni lignes conductrices. La présentation du dossier doit permettre au correcteur d'en saisir rapidement la structure et la pagination doit permettre de faciliter la lecture et par là, la compréhension.
- Les annexes doivent être pertinentes et illustrer la réalisation pédagogique notamment en ce qui concerne les activités proposées aux élèves.

3.2- Sur le fond

Attentes du jury

Le choix de l'activité décrite est important. Elle doit obligatoirement couvrir l'un des domaines des programmes de la filière, dans la discipline concernée par le concours, et doit être en cohérence avec le parcours professionnel du candidat qui doit nécessairement inscrire son dossier dans ses propres pratiques. Il peut apparaître pertinent de replacer l'activité dans son contexte (année, conditions d'enseignement...). Si l'activité présentée n'a pas été réalisée auprès d'un public de la filière technologique tertiaire, **il convient d'envisager impérativement sa transposition auprès d'élèves ou étudiants de STMG ou BTS de la spécialité, tant sur le plan pédagogique que sur les contenus enseignés.** En effet, le candidat doit démontrer sa connaissance de la filière et de la démarche technologique. **Transposer ne signifie pas réécrire une autre séance, mais montrer les points d'appui, les transferts possibles et les spécificités.**

L'écrit doit laisser apparaître une bonne maîtrise des programmes de la filière ainsi que des connaissances scientifiques supérieures à celles identifiées dans les programmes, ainsi qu'une référence aux auteurs de la discipline. Il est essentiel que l'approche pédagogique soit clairement explicitée : objectif poursuivi, notions visées, intentions du professeur, activités proposées aux élèves, attentes en lien avec le travail des élèves, évaluation tant formative que sommative...

Le candidat doit justifier chacun de ses choix pédagogiques. Le jury attend un écrit organisé et cohérent qui fasse appel à un vocabulaire scientifique, didactique et

pédagogique adapté et actualisé, en liaison avec l'option du CAPET-CAER choisie. **Les termes liés au métier d'enseignant et mobilisés dans le dossier doivent donc être maîtrisés** (séquence, séance, pédagogie, didactique, évaluation formative, sommative...).

Le dossier doit démontrer que le candidat a une vision globale des contenus et a perçu les transversalités. On attend ainsi de lui qu'il montre sa capacité réflexive par exemple en présentant un bilan de son activité et des pistes d'amélioration.

Il doit par ailleurs prendre en compte les spécificités de la série technologique STMG ainsi que les contraintes liées à sa réalisation pédagogique.

Appréciations du jury

Certains dossiers témoignent d'une exploitation didactique des activités d'enseignement d'une grande qualité mettant en avant la spécificité de la démarche technologique (OAC, démarche projet).

Cependant, certains candidats dont le dossier, à première vue, laissait supposer d'importantes potentialités pour l'obtention du concours, n'ont pas été retenus du fait d'une mauvaise prise en compte des exigences.

De plus, les écrits témoignent d'une grande hétérogénéité dans la maîtrise des connaissances ainsi que dans la vision des programmes et de leurs transversalités.

De nouveau cette année, de nombreux candidats qui ont exercé dans des établissements ne relevant pas de la voie technologique (collège, lycée professionnel ou IUT) ou de manière plus anecdotique, qui n'ont pas exercé leurs fonctions en présence d'élèves, n'ont pas produit de transposition de leur activité dans la discipline du concours. Ainsi, plus de 10% des dossiers n'ont pas fait l'objet d'une transposition didactique dans la voie technologique tertiaire.

D'autres dossiers n'ont pas été valorisés du fait d'une présentation trop descriptive et non analytique des réalisations pédagogiques. Dans certains cas, le candidat se contente de présenter une fiche pédagogique sans justifier ses choix, sans indiquer clairement les implications de l'élève et les notions acquises en fin de séquence.

De même, un certain nombre de candidats effectue une analyse réflexive sans développer précisément les remédiations possibles (comment adapter sa séquence à l'hétérogénéité du public et/ou prendre en compte le bilan d'une évaluation formative ?).

Certains candidats ne s'attachent qu'à l'exploitation de leur thème dans la matière dont ils ont la charge sans envisager les collaborations (amont et aval) avec d'autres collègues de la discipline ou les prolongements possibles.

Le vocabulaire est parfois approximatif et manque d'ancrage dans la discipline concernée. Les candidats doivent démontrer leur maîtrise des notions et concepts du champ disciplinaire par l'utilisation d'un vocabulaire scientifique (exemple : Communication interpersonnelle, valeur ajoutée, non ou mal définies) approprié.

Les bons candidats se distinguent par la qualité de leur analyse, leur capacité de distanciation et de réflexivité sur leurs pratiques pédagogiques. Ils démontrent également leur capacité à accompagner les élèves dans leur parcours ou encore leur capacité à exploiter une langue étrangère dans leurs pratiques professionnelles.

L'utilisation de supports déjà créés et repris d'ouvrages scolaires est envisageable dans la mesure où le candidat a procédé à une réappropriation et explique celle-ci dans son dossier RAEP (adaptation au contexte local et utilisation d'une ressource supplémentaire) ;

Les observations suivantes mettent en évidence certains écueils que des candidats ont rencontrés :

Enjeux

La présentation du déroulement de la séance et les documents supports ne donnaient pas la possibilité de mesurer/évaluer chez le candidat :

- la maîtrise des concepts, notions et du vocabulaire ;
- l'opportunité de la démarche pédagogique et des méthodes d'apprentissage mis en œuvre...

Prise de recul

Les meilleurs dossiers fondent l'exploitation pédagogique sur une solide contextualisation démontrant une réappropriation des acquis professionnels dans la pratique pédagogique.

Mais un nombre important de dossiers RAEP ne propose pas de prise de recul suffisante ni de proposition de remédiation. Le jury regrette que la prise de recul ne se borne qu'à des constats théoriques et n'évoque que rarement les axes de remédiation logiquement attendus : cette épreuve devrait donner l'occasion aux candidats d'une réelle analyse des pratiques et des résultats atteints par les élèves.

Il est conseillé aux candidats de rechercher un équilibre entre les différentes pratiques (utilisation de manuels, classe inversée, étude par les cas, exploitation de vidéos, usage des TICE, des téléphones portables, des QCM en ligne).

Le candidat devrait veiller à éviter les surenchères de bonnes pratiques et à adapter celles-ci au public visé.

Justification argumentée

L'exposé de l'activité décentre la place de l'élève au profit de celle du professeur : les différentes tâches effectuées par l'enseignant occultent parfois les réalisations concrètes des élèves. C'est pourtant la démarche pédagogique autour de l'élève qui devrait être mise en avant.

Certains dossiers s'inscrivant dans une séquence ont été trop prolixes en présentant l'ensemble des séances au détriment de la clarté et de la précision du propos. Il est rappelé que le candidat se doit d'expliquer la pertinence des choix opérés au niveau scientifique et pédagogique et ne pas rester au stade de la déclaration d'intentions.

Ainsi, cela n'est pas utile de présenter l'ensemble des séances de la séquence au risque de ne plus être en rapport avec l'objectif initial.

Pour que le dossier gagne en lisibilité, il devrait exister une fluidité de lecture entre les objectifs de la séance et de la séquence, la réalisation, l'argumentation et les annexes, tant productions professeurs qu'élèves.

Le candidat doit rester concentré sur la concordance entre les objectifs annoncés et les réalisations.

« LES INCONTOURNABLES »

- Les intentions et choix pédagogiques doivent obligatoirement être explicités et argumentés.
- La contextualisation des situations pédagogiques proposées aux élèves est impérative. Elle démontre la capacité de l'enseignant à les rendre acteurs de leurs apprentissages.
- La diversité des points d'entrées (exploitation d'une visite d'entreprise, d'une vidéo, travail sur l'étude et projet, intégration du numérique...) dans les réalisations proposées, participe à la richesse des dossiers.
- Dans l'intérêt du candidat, il convient que le dossier de RAEP soit rédigé par lui car il doit être avant tout le reflet d'une expérience personnelle, pleinement vécue.

Il est attendu des candidats qui n'ont pas exercé leurs fonctions en présence d'élèves ou qui ont exercé dans un autre niveau d'enseignement que le second degré, de prévoir une réalisation pédagogique issue de leur parcours professionnel, transposée à des élèves de la voie technologique tertiaire.

Un long développement n'est pas forcément attendu, il suffit que le candidat prouve qu'il sait se situer dans la discipline du concours auquel il se présente.

Dans tous les cas, le candidat devra s'appuyer sur son vécu professionnel et démontrer en quoi ses acquis de l'expérience sont des atouts pour la fonction à laquelle il postule. Le jury conseille au candidat qui ne travaille pas en lycée technologique de faire une immersion dans ce type de lycée, dans toute la mesure du possible.

- Le candidat doit utiliser un vocabulaire adapté, clair et précis, démontrant sa maîtrise des connaissances scientifiques et techniques ainsi que celles des programmes.
- Il doit par ailleurs justifier chacun de ses choix pédagogiques en plaçant l'élève au cœur de sa réflexion : animation de la séquence, place du numérique, situations d'évaluation... Le candidat pourra illustrer son exposé et justifier de l'atteinte de ses objectifs à travers des productions d'élèves, des situations d'évaluation qui seront annexées.
- Les candidats ayant déjà présenté un dossier RAEP, lors d'une session précédente, doivent le réactualiser en intégrant les évolutions de la série technologique STMG.

4- CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Les candidats présentant les meilleurs dossiers ont su :

- Respecter le formalisme imposé (**2** pages pour le parcours professionnel – **6** pages pour la séquence pédagogique + des **annexes**) ;
- Proposer une activité contextualisée qui témoigne d'une bonne maîtrise des enjeux de la séquence en termes d'objectifs à atteindre mais également de méthodologies à adopter ;
- Démontrer un bon niveau d'expertise scientifique dans le champ de la discipline ;
- Trouver des points d'entrées originaux permettant d'introduire créativité et dynamisme dans leur séquence ;
- S'approprier une démarche pédagogique adaptée aux filières technologiques ;
- Faire preuve de recul et d'analyse tout au long de cette démarche pédagogique, en plaçant l'élève au cœur de leur réflexion et en proposant des supports concrets permettant d'évaluer le degré de conceptualisation atteint ;
- Envisager leurs travaux en prenant en compte les transversalités intra et inter-disciplinaires ;

- Adopter une progression cohérente par rapport au public dont ils ont eu la charge ;
- Intégrer les usages du numérique avec pertinence ;
- Montrer qu'ils avaient acquis et mobilisé les compétences clés du métier de professeur.
N.B. : ne pas chercher absolument à utiliser les 6 pages pour exposer la fiche d'activité pédagogique. Il est rappelé que ces 6 pages sont un maximum, à l'inverse, les dossiers comportant une ou deux pages ne permettent pas réellement un développement de l'exploitation pédagogique.
- Présenter en annexe des travaux et des productions d'élèves pertinents pour étayer leur propos ;
- Présenter un propos structuré, clair et cohérent ; aérer la production.
- Faire preuve d'un souci de qualité dans la rédaction et l'orthographe du dossier.
- Se relire ou se faire relire.
- Veiller au caractère pratique de la lecture du dossier par le jury :
- Ne pas négliger la qualité de la reprographie des annexes : viser la qualité professionnelle (lisibilité des documents) ; reliure du dossier (spirale ou baguette)

Le jury recommande donc aux candidats présentant des points de faiblesse ou ceux n'ayant jamais eu de classe en responsabilité, de suivre des formations dispensées dans leur académie et de pratiquer de courtes immersions dans des classes afin de s'imprégner du fonctionnement et des pratiques de leurs collègues.

Les candidats ne doivent pas hésiter à s'approprier les remarques et conseils rédigés le rapport de jury. Chaque année des candidats réussissent ce concours en ayant suivi les conseils donnés par le présent rapport, les utilisant à bon escient pour améliorer leur prestation, tant sur le fond que sur la forme. Il revient à chacun de ne pas se décourager mais plutôt de tirer des enseignements d'une expérience et de s'inscrire dans une démarche de préparation et de progression.

Épreuve orale d'admission :

Exploitation pédagogique d'un thème

1- PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Durée de la préparation : 3 heures ;

Durée de l'épreuve : 70 minutes maximum (dont quarante minutes maximum pour l'exposé et trente minutes maximum pour l'entretien) ; coefficient 2.

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à organiser une séquence d'activités, à structurer un cours, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

2- OBSERVATIONS DU JURY

2.1-La phase de préparation de l'épreuve

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'amener toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il accède à un poste informatique ou il peut utiliser son ordinateur personnel sans accès Internet et sans possibilité d'impression. Dans ce dernier cas, le candidat veillera à son autonomie électrique. Le candidat doit se munir d'un support de stockage amovible, par exemple une clé USB pour la présentation de son travail au jury et s'assurer contre les risques d'incompatibilité de systèmes informatiques.

Les candidats peuvent apporter toute documentation qu'ils jugent utiles. À cet égard, le jury leur recommande de choisir judicieusement cette documentation afin de consacrer l'essentiel de leur temps de préparation à **une réflexion personnelle sur le sujet proposé**. Seuls semblent indispensables les documents officiels en vigueur (programmes, documents pédagogiques d'accompagnement, définition des épreuves...) ainsi que des dictionnaires de sciences de gestion, d'économie, de management ou de droit, le travail préliminaire consistant en une définition des termes du sujet. Il est important que **les candidats prennent le temps de réfléchir à la séquence dans son ensemble et dans le contexte posé**. Le jury n'attend pas de remarques d'ordre général sur la filière mais une appropriation et une application au sujet posé.

2.2-L'exposé

Les attentes du jury

En préambule, le jury souhaite rappeler aux candidats qu'il est inutile d'exposer son parcours professionnel déjà détaillé dans le dossier RAEP.

Le candidat doit maîtriser l'ensemble des connaissances des matières composant la discipline économie-gestion, tels que des concepts fondamentaux comme l'innovation, l'employabilité, la coopération... Il doit par ailleurs être capable de se référer aux auteurs en lien avec le sujet. **L'utilisation d'un vocabulaire scientifique, pédagogique et didactique est indispensable pour étayer ses propos.**

Le vocabulaire spécifique relevant des sciences de l'éducation ne doit être utilisé qu'à bon escient, c'est-à-dire si le candidat en maîtrise le sens. En effet, le candidat doit être capable de différencier les différents types d'évaluation (formative, sommative, certificative) ainsi que les raisons pour lesquelles il réalise le choix de l'une ou de l'autre.

On attend du candidat qu'il intègre dans sa réflexion :

- le contexte de la situation pédagogique proposée : niveau de classe, service de l'enseignant, équipements, et tout autre fait pouvant influencer sur le contexte d'enseignement ;
- les travaux situés en amont et en aval de sa séance ;
- l'explicitation de la réflexion qui a guidé ses choix :
 - l'évaluation dans toutes ses dimensions,
 - la transversalité entre disciplines et niveaux,
 - le travail en équipe et les coanimations possibles,
 - la réactivation des notions acquises par les élèves.

Le jury rappelle qu'une séquence pédagogique impose :

- la fixation d'objectifs de nature diverses pour acquérir puis mobiliser des compétences du référentiel sans oublier les impératifs de la préparation à l'examen ;
- l'élaboration d'enchaînements pertinents entre les séances ;
- l'ancrage dans un contexte professionnel.

Par ailleurs, la présentation de la démarche pédagogique d'une séance de la séquence implique :

- la mise en activité des élèves avec une présentation du ou des support(s) élèves et des attendus,
- l'utilisation de l'outil numérique comme un moyen au service de l'enseignement et de l'orientation et non comme une fin. Il peut être utilisé dans et en dehors de la classe et doit l'être à bon escient,
- l'évaluation concrète de la séance.

La séance présentée au jury doit nécessairement comporter les supports pédagogiques notamment les supports élèves ou d'évaluation. Il est éventuellement possible pour le candidat de se munir d'un manuel ou d'articles de presse lors de son exposé qui constitueraient la base d'un document-élève afin de présenter des documents élèves concrets. Les supports réalisés doivent être variés et de qualité. Les sujets étant originaux, les candidats ne doivent pas perdre de temps à rechercher parmi leurs travaux antérieurs ou dans les différents ouvrages des fiches à réemployer telles quelles. Cette

démarche les prive d'une réflexion indispensable pour s'approprier le sujet et mener à bien sa réalisation. Ils doivent démontrer, à travers leur valeur ajoutée personnelle, leur capacité à transmettre et leur créativité. Des supports d'animation de cours en corrélation avec la séquence proposée sont attendus.

Si le candidat a recours à des éléments extraits des ouvrages scolaires, il doit indiquer la source et justifier le choix et l'intérêt pédagogique par rapport au sujet traité. Il en est de même pour les articles de presse.

Le jury conseille au candidat, dans la mesure du possible, de s'inspirer d'une expérience pédagogique vécue qui génère davantage de plus-value que la recopie de réflexions pédagogiques issues d'ouvrages lus pendant la phase de préparation.

Les documents présentés doivent permettre au jury une lecture aisée. Au cours de l'exposé, le candidat doit montrer notamment, comment il envisage la phase d'apprentissage des concepts et comment il conduit les élèves à la production d'écrits.

Les prestations des candidats

Si la majorité des candidats ont réalisé une prestation satisfaisante, certaines d'entre elles conduisent le jury à émettre les constatations suivantes :

- tous les candidats n'exploitent pas encore le temps imparti (40 minutes). Certains exposés ont duré moins de 25 minutes, ce qui ne permet pas de traiter le sujet de manière satisfaisante ;
- certains candidats utilisent peu les outils informatiques à leur disposition. Or les candidats doivent avoir acquis les « compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans la pratique professionnelle » ; il leur appartient donc de les mettre en œuvre lors de leur prestation ;
- des candidats se trouvent en difficulté suite à des problèmes d'incompatibilité de versions logicielles ;
- certains candidats ne répondent pas aux questions posées par le sujet dans leur intégralité ;
- des candidats trop nombreux présentent des fiches pédagogiques préétablies et stéréotypées qui ne leur permettent pas de s'adapter au sujet donné. Elles limitent leur réflexion et la diversité des démarches qu'ils peuvent mobiliser. Le travail de préparation en loge doit permettre une appropriation du sujet par le candidat et non une réutilisation systématique de documents « clés en main » qui ne sont pas toujours pertinents.
- Les apports scientifiques ne sont pas toujours exposés et maîtrisés par un certain nombre de candidats.

- Des candidats présentent une démarche pédagogique évasive, superficielle qui manque d'éléments concrets.
- La majorité des candidats évoque les transversalités possibles mais sans expliciter précisément leur mise en œuvre.
- Les candidats évoquent les modalités d'évaluation mais n'expliquent pas leur mise en œuvre.

« LES INCONTOURNABLES »

- Le candidat doit s'être approprié les éléments qui caractérisent cette épreuve d'admission. Il doit connaître la filière STMG, ses objectifs et son évolution, ses méthodes pédagogiques, comprendre et maîtriser la démarche technologique.
- Il doit connaître le rôle et les missions du professeur au sein du système éducatif, de sa classe, de son établissement et le travail quotidien avec la vie scolaire ainsi que l'importance de la coopération avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
- La présentation et le comportement (verbal et non verbal) du candidat doivent être en adéquation avec la posture qu'un enseignant doit adopter dans le cadre de ses fonctions. Il doit notamment se détacher de ses notes et regarder les membres du jury.
- L'exposé dure 40 minutes maximum : il importe que le candidat utilise tout le temps imparti, qu'il le gère de manière rigoureuse, et qu'il réponde à l'intégralité des questions posées.
- Le candidat doit faire preuve d'une réelle prise de recul par rapport à la situation présentée ; son exposé doit être clair et structuré. Les choix pédagogiques sont argumentés, l'approche pédagogique est analytique et non uniquement descriptive.
- Le candidat doit démontrer sa capacité à animer une séance et le jury doit pouvoir « visualiser » les élèves en activité dans la classe.
- Le candidat doit veiller à traiter tous les points abordés par le questionnement au cours de sa prestation.
- Les concepts et/ou les auteurs en relation avec le thème traité doivent être maîtrisés.
- Le candidat doit proposer une mise en situation qui met en scène le groupe classe piloté par l'enseignant.
- **IMPORTANT** : le candidat doit s'entraîner en temps limité pour être prêt lors de l'épreuve

2.3-L'entretien

➤ *L'échange sur l'exposé du candidat*

Attentes du jury

Le jury attend d'un candidat qu'il justifie ses choix et qu'il soit capable d'envisager des prolongements à la séance présentée en utilisant par exemple des séances d'accompagnement personnalisé.

L'entretien permet notamment au jury d'apprécier les qualités réflexives et d'argumentation du candidat. Il n'existe pas de réponse unique aux questions posées. Par ailleurs, toute question posée (dans le sujet ou à l'oral) doit être traitée.

Les candidats doivent savoir réagir aux questions pendant l'entretien et faire preuve de leur degré de réflexion, de leur adaptabilité et de leur capacité à dialoguer. Ils doivent se montrer capables, non seulement d'intégrer des remarques émises par le jury, mais aussi de faire une analyse critique de l'exploitation pédagogique qu'ils ont réalisée.

Le candidat doit être en mesure de discuter des conséquences de la mise en œuvre effective de sa proposition (ses conditions matérielles et organisationnelles...). D'autres apports documentaires peuvent être proposés par le candidat lorsqu'il le juge pertinent.

Le jury s'attache à apprécier les connaissances du candidat sur les compétences professionnelles précisées au BO n° 30 du 25 juillet 2013 et à évaluer le candidat au regard de ces compétences.

Les prestations des candidats

Les meilleurs candidats ont su montrer au jury leur dynamisme, leur adaptabilité à la situation, au sujet et l'authenticité de leurs propositions.

Ils ont apporté une réponse contextualisée à la question posée, cohérente et structurée démontrant une réflexivité importante pendant la phase de préparation en y intégrant leurs propres pratiques professionnelles.

« LES INCONTOURNABLES »

- Le candidat doit justifier de façon précise, et donc concrète, chacun de ses choix pédagogiques en utilisant l'intégralité du temps qui lui est imparti.
- La démarche technologique, préconisée dans le programme STMG, doit être aboutie. La phase de conceptualisation, la plus délicate, doit faire l'objet d'une attention particulière.

- La compréhension des questions à traiter est essentielle. Ainsi, : « *Présenter une démarche d'organisation de visite d'entreprise* » ne consiste pas à présenter la démarche « post visite » mais véritablement à démontrer comment cette visite sert d'ancrage pour construire les concepts liés à la séquence.

L'écoute et la réactivité sont évaluées lors de l'entretien en tant que capacités indispensables à la fonction à laquelle le candidat postule.

➤ ***Échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle***

Attentes du jury

Au cours de l'entretien, un échange de 10 minutes peut être consacré au dossier de RAEP pour permettre au candidat d'apporter un éclairage aux interrogations que le jury a rencontrées lors de l'étude du dossier.

« LES INCONTOURNABLES »

Le candidat doit être en mesure d'explicitier l'ensemble des éléments présentés dans le dossier de RAEP.